

DEPARTEMENT  
DU VAL DE MARNE

\*\*\*\*\*

Nombre de Membres  
Composant le Conseil  
D'Administration : 9

En exercice : 9

Présents à la séance  
ou représentés : 9

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

\*\*\*\*\*

**MAIRIE DE MAISONS-ALFORT**

\*\*\*\*\*

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil  
D'Administration du Centre Communal  
d'Action Sociale

L'an deux mille vingt-trois, le 8 février, à 18h00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis sous la présidence de Madame Marie-Laurence BEYO, Maire-Adjointe, Vice-Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S, pour la tenue de la séance ordinaire à laquelle ils ont été convoqués par écrit individuellement le 30 janvier 2023, conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

### Etaient présents

Madame BEYO, Maire-Adjointe, Vice-Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S,  
Mesdames CHAPTAL et VIDAL, Conseillères Municipales,  
Madame COPPOLA, représentant les associations de personnes handicapées,  
Madame MARCHAL, représentant les associations de retraités et de personnes âgées,  
Madame GIVRY, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales,

### Absents représentés

Madame PARRAIN, Maire, Présidente du C.C.A.S, représentée par Madame BEYO, en vertu du pouvoir écrit en date du 7 février 2023.

Madame DOUIS, Conseillère Municipale, représentée par Madame VIDAL, en vertu du pouvoir écrit en date du 6 février 2023.

Monsieur BONAÏTI, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, représenté par Madame MARCHAL, en vertu du pouvoir écrit en date du 3 février 2023.

### Secrétaire de séance

Monsieur BESANÇON, conformément à l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les membres présents formant la majorité des administrateurs en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Madame BEYO, Maire-Adjointe, Vice-Présidente Ordonnatrice du Centre Communal d'Action Sociale, après appel nominal.

Accusé de réception en préfecture  
094-269400248-20230208-2023020810-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2023  
Date de réception préfecture : 13/02/2023

**ATTRIBUTION DE BOITES DE CHOCOLATS ET COLIS**  
**- Délibération du mercredi 8 février 2023 -**

**LE CONSEIL,**

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 3 février 2022 relative à l'attribution de boites de chocolats et colis aux seniors,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de reconduire cette action en leur faveur en 2023,

**DÉLIBÈRE,**

**Article 1** Les attributions mentionnées dans la présente délibération concernent les Maisonnais justifiant d'une résidence principale, stable et effective sur la commune depuis trois mois et plus.

**Article 2** Il est décidé d'attribuer une boîte de chocolats aux seniors de 65 ans et plus, aux personnes handicapées bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé totale ou partielle, de l'allocation compensatrice ou de la prestation de compensation, inscrits au goûter spectacle de Noël, sans condition d'âge et sans condition de ressources.

**Article 3** Un colis sera attribué aux seniors de 80 ans et plus, inscrits pour cette prestation au C.C.A.S, sans condition de ressources.

**Article 4** Il est entendu que les âges requis doivent être révolus au moment de l'inscription aux prestations concernées.

**Article 5** La dépense sera imputée au budget de l'exercice courant à l'article 60623 rubrique 418.

Et ont signé les Membres Présents,  
Pour Extrait Conforme,  
Pour le Maire,  
La Maire Adjointe,



Vice-Présidente Ordonnatrice du  
Centre Communal d'Action Sociale

*Beyo*  
Marie-Laurence BEYO

Délibération n° 2023 02 08 10  
Votée par :

9 Voix pour,  
0 Voix contre,  
0 Abstention(s),  
0 Pas part au vote

Transmise à la Préfecture pour  
Contrôle de Légalité le 10/02/2023

Affichée le 11/02/2023